



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RAPORTU
D'ATTIVITÀ
2016

Rapport d'activité 2016

**CARTULARI MAIÒ
A PRESIDENZA
E CUMMISSIONE
U SECRETARIATU GENERALE
I GRUPPI PULITICHI**



Sunta

3	Editorial
4	Chiffres clés
5	Fonctionnement
6	Trombinoscope
08	I Cartulari maiò di u 2016
9	Domaine de compétence règlementaire
10	En matière institutionnelle : la collectivité unie
12	A Presidenza
13	L'action politique de la Présidence
16	Les initiatives parlementaires
24	E Cummissione
25	La Commission Permanente
26	La conférence des Présidents
27	Les commissions organiques et thématiques
33	Le comité d'évaluation des politiques publiques de la CTC
35	U Secretariatu generale
37	Composition
38	Bilan des activités par services
42	Bilan des autres activités
45	I Gruppi pulitichi

Jean-Guy Talamoni,
Presidente

Versu a "demucrazia cuntinua"

En un peu plus d'un an de mandature et dans la perspective du bouleversement institutionnel que constituera la collectivité unie en janvier 2018, nous avons opéré un certain nombre de changements dans le fonctionnement de l'institution délibérante.

Tout d'abord, la présidence de l'Assemblée a pour la première fois pleinement exercé les compétences stratégiques qui lui sont reconnues par le statut de la Corse, à travers notamment les conférences permanentes que nous avons initiées : « Economie et social », « Gestion de la diversité culturelle », « Education ».

Ces conférences ont permis de traiter par la concertation des sujets de première importance, comme le Statut fiscal et social, la Charte pour l'emploi local ou encore la situation financière des retraités.

Par ailleurs, à travers l'installation d'un « Comité d'évaluation des politiques publiques » et la création d'une « Assemblée des jeunes », nouvel organe de la CTC, c'est l'objectif de transparence et d'ouverture vers la société qui est poursuivi.

Par ce travail stratégique, il s'agit simplement de rajeunir nos institutions et de dépasser la seule démocratie représentative, afin de contribuer à fonder la « démocratie continue », celle du XXI^e siècle.

In 4 è 3, 7 !



13
Seanze publiche

306
Deliberazione

225 deliberazione nant'à raporti di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu
41 deliberazione nant'à raporti di u Presidente di l'Assemblea di Corsica

3 Cummissione pienarie

6
Gruppi pulitichi



95
Ore di dibattitu

202
Deliberazione aduttate à l'unanimità

52
Muzione poste

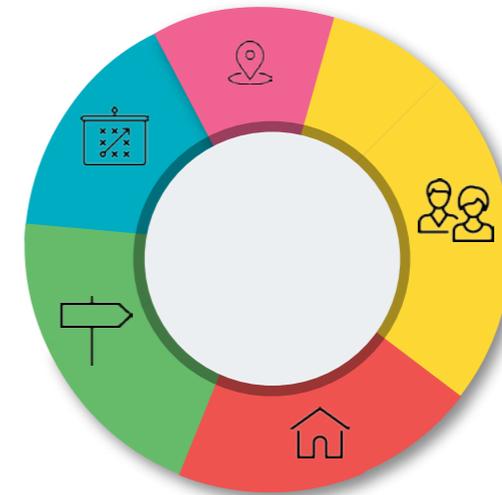
76
Quistione urale

Répartition des délibérations par fonction

FONCTION SPATIALE
Habitat - ville, environnement, développement territorial, équipements collectifs, chartes urbaines, cartographie, autre.

FONCTION PRODUCTIVE
Action économique, tourisme, agriculture, forêt, maîtrise de l'eau, énergie renouvelable, cadre de vie et de l'énergie

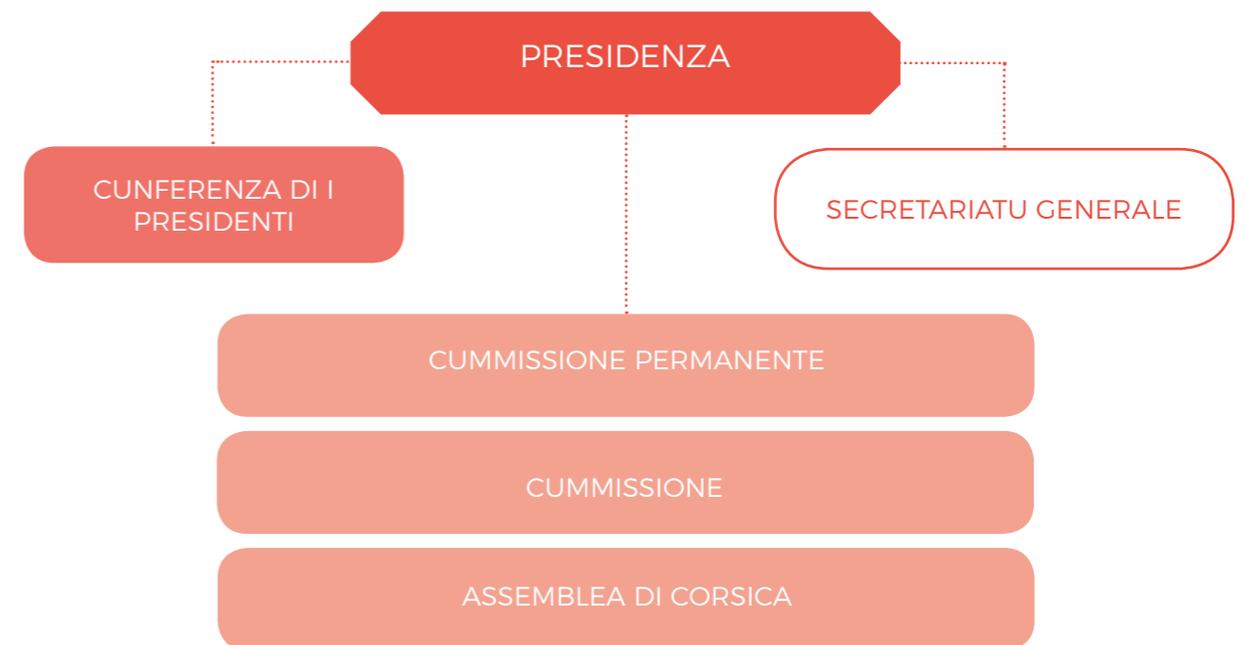
FONCTION STRUCTURANTE
Infrastructures, transports, réseau routier national, infrastructures portuaire, aéroportuaire, réseau ferré, réseau HD de la Corse



FONCTION SOCIALE
Action sanitaire et sociale, jeunesse et sport, enseignement supérieur, formation professionnelle, apprentissage, appareil éducatif, constructions scolaires, culture, langue corse

AUTRES
Personnel, hôtel de la CTC et autres bâtiments administratifs, administration générale, juridique et documentation, conseil exécutif, Assemblée de Corse, CESC, documentation, informatique et téléphonie, programme européen, coopération décentralisée, autres.

A nostra urganisazione



L'eletti di l'assemblea di Corsica



JEAN-GUY TALAMONI
PRÉSIDENT



YANNINA BORROMEI
VICE-PRÉSIDENTE



HYACINTHE VANNI
VICE-PRÉSIDENT



GUY ARMANET
FEMU A CORSICA



MARIE-FRANCE BARTOLI
PRIMA A CORSICA



PAUL-MARIE BARTOLI
PRIMA A CORSICA



FRANÇOIS BENEDETTI
CORSICA LIBERA



FRANÇOIS BERNARDI
FEMU A CORSICA



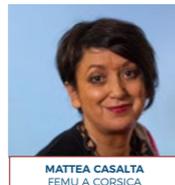
JEAN BIANCUCCI
FEMU A CORSICA



DOMINIQUE BUCCHINI
FRONT DE GAUCHE



CHRISTOPHE CANIONI
NON INSCRIT



MATTEA CASALTA
FEMU A CORSICA



MARIE-HÉLÈNE CASANOVA-SERVAS
FEMU A CORSICA



MARCEL CESARI
FEMU A CORSICA



PIERRE CHAUBON
PRIMA A CORSICA



PAUL-ANDRÉ COLOMBANI
FEMU A CORSICA



CHRISTELLE COMBETTE
LE RASSEMBLEMENT



RENÉ CORDOLIANI
FRONT NATIONAL



MURIEL FAGNI
FEMU A CORSICA



MARIE-XAVIÈRE FILIPPI
FRONT NATIONAL



PAUL GIACOBBI
PRIMA A CORSICA



JULIE GIUSEPPI
CORSICA LIBERA



STÉPHANIE GRIMALDI
LE RASSEMBLEMENT



LAUDA GUIDICELLI
FEMU A CORSICA



MARIA GUIDICELLI
PRIMA A CORSICA



XAVIER LACOMBE
LE RASSEMBLEMENT



PAUL LEONETTI
CORSICA LIBERA



MARIE-THÉRÈSE MARIOTTI
LE RASSEMBLEMENT



JEAN-MARTIN MONDOLONI
LE RASSEMBLEMENT



KARINE MURATI-CHINESI
LE RASSEMBLEMENT



FRANÇOISE NADIZI
FRONT NATIONAL



NADINE NIVAGGIONI
FEMU A CORSICA



MARIE-THÉRÈSE OLIVESI
PRIMA A CORSICA



DELPHINE ORSONI
NON INSCRIT



ANTOINE OTTAVI
NON INSCRIT



PAUL PARIGI
FEMU A CORSICA



JULIETTE PONZEVERA
FEMU A CORSICA



LAURA-MARIA POLI
CORSICA LIBERA



ROSA PROSPERI
CORSICA LIBERA



JOSEPH PUCCI
FEMU A CORSICA



JOSETTE RISTERUCCI
FRONT DE GAUCHE



CAMILLE DE ROCCA SERRA
LE RASSEMBLEMENT



JOSÉ ROSSI
LE RASSEMBLEMENT



MARIE-ANTOINETTE SANTONI-BRUNELLI
LE RASSEMBLEMENT



ANGE SANTINI
LE RASSEMBLEMENT



ANNE-LAURE SANTUCCI
FEMU A CORSICA



MARIE SIMEONI
CORSICA LIBERA



MICHEL STEFANI
FRONT DE GAUCHE



FRANÇOIS TATTI
PRIMA A CORSICA



JEAN TOMA
LE RASSEMBLEMENT



PETR'ANTONE TOMASI
CORSICA LIBERA

U Cunsigliu Esecutivu



GILLES SIMEONI
PRÉSIDENT



JOSEPHA GIACOMETTI
CONSEILLÈRE EXECUTIVE



JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI
CONSEILLER EXECUTIF



MARIE-ANTOINETTE MAUPTUIS
CONSEILLÈRE EXECUTIVE



JEAN-FÉLIX ACQUAVIVA
CONSEILLER EXECUTIF



FRANÇOIS SARGENTINI
CONSEILLER EXECUTIF



FABIENNE GIOVANNINI
CONSEILLÈRE EXECUTIVE



SAVERIU LUCIANI
CONSEILLER EXECUTIF



AGNES SIMONPIETRI
CONSEILLÈRE EXECUTIVE

PARTE

01

I CARTULARI MAIÒ DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA IN U 2016



Dans ses domaines réglementaires de compétences



TRASPORTI

- Recours à des compagnies territoriales pour l'investissement et l'exploitation du service maritime Corse/continent
- Récupération de l'outil naval
- Délégation de service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre la Corse et le continent

AMBIU

Approbation du rapport d'orientation concernant le plan d'action et les préconisations pour une meilleure gestion des déchets .

AZZIONE ECUNOMICA

- Votu di u schema regionale di sviluppu ecunomicu d'innuvazione è d'internazionalisazione.
- Vote d'une mesure expérimentale de mise en œuvre d'une plateforme CTC/Etat d'appui à la restructuration économique (SFIDA)
- Rationalisation des dispositifs et des aides à l'emploi par la création d'une plateforme territoriale et d'une aide unique à l'emploi (U Pattu Impiegu)
- Creazione d'un usservatoriu ecunomicu di a Corsica (Corsica Statistica)

TERMALISIMU

Définition des orientations stratégiques pour une politique territoriale en matière de thermalisme et de tourisme thématique.

ENERGIA

Validazione di u dispositivu d'accompagnamentu di e pulitiche di maestria di l'energia è di l'energie rinnuvevule per a messa in opera di a PPE.

FURESTA

Définition d'une stratégie territoriale pour le développement économique de la filière forêt et bois de Corse.

TURISIMU

Deliberazione nant'à u novu guida di l'aiuti.

FISCALITÀ

Adaptation de la fiscalité des carburants, création d'une zone fiscale prioritaire de montagne, assainissement cadastral et résorption du désordre de la propriété (avis sur la proposition de loi déposée par M. Camille de Rocca Serra)

SVILUPPU TENNULOGICU

Mise en œuvre opérationnelle de la première phase du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Corse et principe du lancement de la DSP relative à la conception, à l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit de Corse.

SUCIALE

Strategia relativa à l'elaburazione d'un pianu di lotta contr'à a precarietà.

L'istituzione di dumane: Versu a Cullettività unita



« La collectivité de Corse constituée, à compter du 1er janvier 2018, une collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse... »

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Plus de 25 ans après la création de la CTC, et face aux nouveaux défis que le territoire doit affronter et relever, la réforme territoriale de la Corse permet de créer une collectivité nouvelle, entièrement tournée vers l'efficacité de l'action publique. Durant l'année 2016, l'Assemblée de Corse a participé aux travaux et délibéré sur les ordonnances précisant le fonctionnement de la future collectivité.

La Collectivité de Corse est une opportunité de simplifier l'action publique, de lui conférer lisibilité et efficacité.

Une réforme voulue par une large majorité d'élus

Après trois années de travaux menés en concertation au sein de la commission des compétences législatives et réglementaires, et d'un comité stratégique représentatif des institutions de la Corse, l'Assemblée de Corse a adopté le 12 décembre 2014, à une très large majorité, son projet de réforme territoriale.

Il prévoit la création d'une nouvelle collectivité à statut particulier – la Collectivité de Corse – résultant de la fusion de la Collectivité Territoriale de Corse et des deux conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

LES ORDONNANCES

L'ordonnance n° 2016-1561, complète et précise les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse à compter du 1er janvier 2018. Cette ordonnance définit également les dispositions transitoires fiscales, budgétaires et comptables nécessaires à l'installation de la Collectivité de Corse, la première année suivant sa création.

L'ordonnance n° 2016-1562 porte quant à elle diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse. Elle prévoit les adaptations nécessaires au fonctionnement de la Collectivité de Corse, à l'exercice de ses différentes compétences et prérogatives et à la composition de différents organismes dans lesquels elle est appelée à être représentée.

L'ordonnance n° 2016-1563 porte diverses mesures électorales applicables en Corse. Le nombre de conseillers à l'Assemblée de Corse passant de cinquante et un à soixante-trois, la seule nouveauté introduite par l'ordonnance concerne la nécessaire adaptation de leur répartition en deux collèges électoraux.

Le Gouvernement a repris et intégré cette proposition dans un volet spécifique du projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) dont le texte définitif a été adopté par l'Assemblée Nationale puis par le Sénat le 16 juillet 2015.

Son article 30 crée, à compter du 1er janvier 2018, la "Collectivité de Corse". Elle exercera sur son territoire simultanément les compétences de droit commun des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse ainsi que celles de la Collectivité Territoriale de Corse.

L'élaboration des ordonnances

Afin de préciser les modalités de fonctionnement de la future collectivité, le gouvernement a privilégié la voie des ordonnances.

Leur élaboration s'est effectuée dans le cadre d'une concertation régulière et suivie entre l'Etat, les élus corses, parlementaires ou responsables politiques des trois institutions concernées par la fusion de janvier à juillet 2016.

L'objectif était d'aboutir à la rédaction d'ordonnances qui prennent en compte toutes les demandes de l'Assemblée de Corse dont notamment l'amélioration du fonctionnement des organes de la Collectivité de Corse, l'extension de ses compétences, l'extension de ses ressources propres ou bien la création de la chambre des territoires.

Le 2 août 2016, le gouvernement a transmis les trois projets d'ordonnances à l'Assemblée de Corse qui a émis un avis favorable le 7 septembre 2016.

Parcours législatif

Après cet avis, les projets d'ordonnances entament le parcours législatif de validation qui se poursuivra durant l'année 2017.

PARTE

02

A PRESIDENZA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA



L'action politique de la Présidence

In u so discorsu d'apertura di a sessione di l'Assemblea di Corsica di ghjennaghju 2016, u Presidente Jean-Guy Talamoni hà presentu u so fogliu di strada per a mandatura.

LES CONFÉRENCES PERMANENTES

Outre la mise en place d'un comité d'évaluation des politiques publiques (voir par ailleurs), il a annoncé la création de trois conférences permanentes de prospective sur l'avenir de la Corse. Ces conférences permanentes consistent à ouvrir de larges consultations d'élus et de représentants de la société civile sur les sujets suivants :

Gestione di a diversità culturale

Il s'agit ici en particulier d'aborder les notions de peuple corse, d'intégration, de langue, de dialogue interreligieux et de laïcité.

Educazione

L'objectif de cette conférence est de travailler sur la formation, l'innovation, la démocratisation du savoir pour la construction d'une société de la connaissance. Sur ce thème, le Président de l'Assemblée de Corse a saisi en 2016 le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse afin de réaliser une étude relative au système éducatif actuel en Corse et aux évolutions qui peuvent être imaginées et planifiées.

Sviluppu economicu è suciale

En octobre 2015, en adoptant le PADDUC, l'Assemblée de Corse a opté en faveur d'un projet fondé sur la justice sociale et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Cette conférence permanente vise à décliner ces orientations dans les différents secteurs : agriculture, tourisme, commerce, activité industrielle, services... Dans le cadre de cette conférence permanente, quatre grands chantiers ont été ouverts:

- *La réalisation d'une charte en faveur de l'emploi local* : L'année 2016 a été consacrée à la concertation pour l'élaboration de la charte. A terme, le dispositif doit permettre d'inciter le recrutement local, à compétences suffisantes, diminuant ainsi le taux de chômage des Corses et réduisant les phénomènes de précarité croissants dans l'île.



Trè cunferenze
permanente
nant à quistione
strategie
per l'avvene
di a Corsica
accustate cù a
sucetà civile è
l'eletti.

- **Fiscalité du patrimoine** : Dans ce domaine, il est prévu que l'île entre pleinement dès janvier 2018 dans le droit commun. Afin d'éviter cela, le Président a confié une mission d'expertise à Maître Jean-Sébastien de Casalta qui a rendu son rapport en mai 2016. Ce rapport démontre le lien de cause à effet entre l'action de l'Etat et les désordres actuels, synthétise tous les aspects du problème : fiscal, juridique, économique, démographique, sociologique et scénarise les perspectives. Ce rapport a servi de base de travail pour la rédaction commune d'une proposition de loi présentée au Parlement.
- **Paoli Napoléon** : Confié à l'Université de Corse par la Collectivité Territoriale de Corse, le projet «Paoli-Napoléon» se veut novateur puisqu'il se décline en deux volets étroitement liés, aussi bien dans leur conception que dans leur mise en œuvre : un volet scientifique et un volet valorisation. La valorisation du volet scientifique consiste à se réappropriier l'image de Napoléon pour la mettre au service de la Corse, notamment au bénéfice du tourisme mémoriel et culturel. En 2016, le Président de l'Assemblée de Corse a entamé un travail qui consiste à définir les éléments de structuration et de valorisation culturelle et économique territoriale et à tisser par ailleurs les contours d'une démarche de promotion et de valorisation économique.
- **Statut fiscal et social** : le Président de l'Assemblée de Corse a mené des travaux sur le thème du statut fiscal et social de la Corse qui ont notamment permis, dans un premier temps, de prouver l'existence du terrible différentiel dont souffrent les entreprises corses dans leur réalité d'exploitation, et de chiffrer ce dernier. Une fois établies la nécessité et la légitimité d'un Statut fiscal et social pour la Corse, le Président de l'Assemblée de Corse a recueilli durant plusieurs mois les avis et propositions des différents acteurs. Cette consultation a conduit à la rédaction d'un document, lequel ne constitue pas un aboutissement mais une base afin d'entrer dans la dernière phase d'élaboration du Statut fiscal et social de la Corse qui comprendra nécessairement des négociations avec l'administration d'Etat.

Les travaux de ces conférences permanentes ont été menés tout au long de l'année 2016 ; ils se poursuivent en 2017 et, à leur terme, le Président de l'Assemblée de Corse présentera un rapport stratégique sur chacun des thèmes.

LES NOUVELLES STRUCTURES MISES EN PLACE

Commission ad hoc retraites

En 2016, le Président de l'Assemblée de Corse a mis en place une commission ad hoc relative à la compensation de l'insularité pour les retraités résidant en Corse. Les travaux de cette commission, composée d'opérateurs de transports et de représentants de retraités, visent à favoriser les transports de retraités à travers des tarifs adaptés aux revenus les plus bas.

Cunsigliu Corso-Sardu

En 2016, le Président a proposé à l'Assemblée de Corse la constitution du Conseil permanent corso-sarde (voir par ailleurs). Ce conseil a été installé en juillet 2016. Cette nouvelle institution politique,

composée à parité d'élus des deux îles, vise à créer une macro-région méditerranéenne reconnue par l'Union Européenne et représentée à Bruxelles.

Assemblea di a giuventù

En juillet 2016, le Président de l'Assemblée de Corse a proposé la mise en œuvre d'une assemblée de jeunes. Cette nouvelle institution de niveau régional comportera 62 membres âgés de 16 à 25 ans. Elle permettra à la jeunesse, considérée ici comme une ressource, d'agir aux côtés des élus. La fin de l'année 2016 a été consacrée à la mise en place de cette nouvelle institution qui verra le jour en 2017.

RILAZIONE CÙ U GUVERNU



Tout au long de l'année 2016, le Président de l'Assemblée de Corse a participé aux groupes de travail mis en place suite à la rencontre entre le Premier Ministre, le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse en janvier 2016.

L'istituzione

Le Président de l'Assemblée de Corse a contribué aux travaux relatifs à la mise en place de la Collectivité de Corse au 1er janvier 2018 et a participé aux échanges avec le gouvernement, particulièrement avec le ministre de l'Aménagement du territoire, Jean-Michel Baylet.

Lingua corsa

Jean-Guy Talamoni a également participé au groupe de travail sur la langue corse aux côtés de la ministre de l'Education nationale et de la ministre de la Culture.

Speculazione fundiaria è fiscalità

Enfin, il a participé au groupe de travail consacré à la préservation du foncier en Corse. Ce groupe n'a pas émis de proposition de nature à lutter contre ces problématiques.

Les initiatives parlementaires

U FUNZIONAMENTU DI L'ISTITUZIONE

- **Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse**

Réunion du 12 janvier 2016

Conformément à l'article L. 4422-13 du CGCT l'assemblée se doit d'établir son règlement intérieur dans le mois qui suit son élection. Ce règlement fixe les principales modalités de son fonctionnement.

- **Fonctionnement des groupes politiques**

Réunion du 12 janvier 2016

L'article 16 du règlement intérieur prévoit que les conseillers de l'Assemblée peuvent se constituer en groupes. L'Assemblée, dans une délibération spécifique détermine les moyens qu'elle met à disposition de chacun des groupes pour assurer leur fonctionnement, elle décide ainsi d'un montant annuel de dépenses relatives aux frais de personnel et fixe une dotation de fonctionnement affectée aux dépenses de fournitures de bureau, loyers et entretien de matériel, frais de documentation et de courrier...

- **Constitution des commissions et de leur bureau**

Réunion du 12 janvier 2016

L'objet est de mettre en place, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée, les instances chargées d'examiner, en amont des sessions, les rapports soumis à délibération ou de travailler sur des dossiers spécifiques.

Trois commissions organiques sont ainsi constituées entre lesquelles sont distribués tous les dossiers suivant leur objet : commission des finances, du développement économique et de l'aménagement du territoire, du développement social et

culturel. S'y rajoutent une commission de contrôle et d'évaluation chargée de contrôler les établissements publics, agences et offices au capital duquel participe la collectivité ; une commission des compétences législatives et réglementaires ; une commission chargée de la problématique de la violence ; une commission des affaires européennes ; une commission des politiques de santé publique.

- **Désignations à des organismes divers**

Réunions des 12 et 29 janvier 2016

Il s'agit pour l'Assemblée de désigner les conseillers devant siéger au sein d'organismes satellites de la CTC (agences et offices, sociétés d'économie mixte) ou d'organismes extérieurs dans lesquels elle doit être représentée.

- **Adoption du règlement relatif à la formation des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de Corse**

Réunion du 25 février 2016

Ce rapport avait pour objet de fixer les modalités d'exercice du droit à la formation garanti aux membres de l'Assemblée depuis la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité.

Adoption à l'unanimité.

- **Adoption d'un régime de modulations des indemnités des conseillers au prorata de leur présence**

Réunions des 29 janvier et 25 novembre 2016

En application de la loi du 31 mars 2015, il convient de moduler l'indemnité allouée aux conseillers pour l'exercice de leur mandat en procédant à des retenues pour absences non justifiées aux séances publiques et réunions des commissions organiques.

U SVILUPPU DI E RILAZIONE INTERNAZIONALE: A CREAZIONE DI U CUNSIGLIU CORSO-SARDU



Le conseil a été installé le 8 juillet 2016 par les Présidents Talamoni et Ganau à Ajaccio.

A cette occasion 3 rapports ont été adoptés à l'unanimité: La mise en oeuvre d'actions éducatives, la création d'un prix littéraire conjoint et le règlement intérieur

Dans le droit fil des échanges engagés par la majorité territoriale entre la Corse et la Sardaigne, le Président de l'Assemblée de Corse, accompagné d'une délégation composée par un représentant du Conseil Exécutif, les Présidents de groupe et les Présidents des commissions organiques de l'Assemblée de Corse, s'est rendu en Sardaigne sur invitation de Gianfranco Ganau, Président du Consiglio Regionale de Sardaigne le 28 avril 2016.

Cette rencontre solennelle avait pour objet de créer officiellement le Conseil Permanent Corso-Sarde. Instance conjointe de travail politique et prospectif, elle se saisit de thèmes majeurs relatifs aux îles soeurs tels que la construction d'une macro-région au poids renforcé en Europe, l'économie, les transports, l'énergie ou bien encore l'environnement et les politiques culturelles et linguistiques.

Le rapport présenté le 26 mai 2016 par le Président de l'Assemblée de Corse et adopté à l'unanimité, a permis de concrétiser la création du conseil permanent qui a, par la suite, été installé à Ajaccio le 8 juillet 2016.

Outre les présidents des deux assemblées, le Conseil permanent Corso-Sarde est composé des présidents de groupes du Consiglio Regionale di Sardegna et des présidents de groupes de l'Assemblée de Corse.

U SVILUPPU DI E RILAZIONE INTERNAZIONALE: VISITA UFFICIALE IN MALTA

Dans le cadre du développement des relations européennes et internationales, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, s'est rendu à Malte du 10 au 13 octobre 2016 afin de rencontrer des membres du gouvernement ainsi que des représentants du monde économique et politique. Il était accompagné par Henri Malosse, ancien Président du Conseil Economique et Social Européen.

Les échanges linguistiques

Avec les autorités maltaises, les discussions se sont orientées vers la question linguistique.

Lors de la rencontre avec le ministre de l'Éducation, le Président de l'Assemblée de Corse a émis l'idée d'un système d'échanges linguistiques : de jeunes scolaires ou étudiants corses pourraient apprendre l'anglais à Malte, tandis que de jeunes maltais apprendraient le français en Corse.

Malte est la 5^{ème} destination au monde pour l'apprentissage de la langue anglaise. Elle compte 42 centres d'enseignement de l'anglais.

Le projet est actuellement en cours.

L'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Au cours de l'entrevue avec Henry Camilleri, chargé de la mise en place de la présidence de l'UE, le Président de l'Assemblée de Corse a rappelé que la Corse cumule tous les « handicaps » de l'article 174 : territoire insulaire, zone de montagne, faiblesse démographique.

Henry Camilleri a exprimé l'attachement fort de la Présidence maltaise de l'UE à la problématique insulaire, qui constituera un axe important de la Présidence. La future Présidence maltaise a d'ores

et déjà saisi le Conseil économique et social européen sur le sujet des îles.

Les échanges scientifiques et universitaires

L'université de Malte a proposé un renforcement des coopérations déjà existantes avec l'Université de Corse Pasquale Paoli, pour participer conjointement à des programmes européens pour lesquels existent des compétences de pointe dans les deux îles.

Le tourisme

Le tourisme maltais, tout comme en Corse, est marqué par la saisonnalité. Au cours de l'assemblée générale de l'association des professionnels du tourisme maltais, la Malta Hotels and Restauration Association (MHRA), le Président de l'Assemblée de Corse a fait un état du tourisme en Corse dont le poids dans l'économie et les problématiques sont comparables à ceux du tourisme maltais.

Par ailleurs, les acteurs du tourisme maltais ont manifesté leur intérêt pour des liaisons maritimes notamment par bateaux de croisière et ont proposé de réfléchir à leur établissement.



CREAZIONE DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ

Le 28 juillet 2016, sur proposition du Président Jean-Guy Talamoni, l'Assemblée de Corse a voté en faveur de la création d'une Assemblée di a Giuventù.

Cette nouvelle institution de niveau régional comportera 62 membres âgés de 16 à 25 ans. Elle permettra à la jeunesse d'agir aux côtés des élus. Les jeunes auront désormais leurs propres représentants afin d'exprimer directement leurs attentes et leurs aspirations.

Cette assemblée, qui respectera le principe de la parité, sera composée de 4 collèges : un collège de 21 étudiants désignés par les syndicats étudiants au prorata de leur score obtenu aux élections générales de l'université de Corse; un collège de 10 lycéens désignés par les représentants élus au conseil académique de la Vie Lycéenne ; un collège de 8 jeunes, désignés par les représentants des syndicats ayant participé aux élections prud'homales ; un collège de 23 jeunes qui auront déposé leur candidature individuelle (un jury est chargé de sélectionner les candidatures individuelles).

Le rôle des membres de l'Assemblée di a Giuventù, sera de se saisir de toutes les questions qui concernent la Corse et d'apporter un éclairage supplémentaire aux élus de l'Assemblée de Corse, dans les décisions qu'ils devront prendre.

Le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil Exécutif de Corse pourront solliciter l'avis de l'Assemblée di a Giuventù sur tous les projets menés par la Collectivité Territoriale de Corse.

De même, l'Assemblée di a Giuventù pourra adresser des propositions au Président de l'Assemblée de Corse et au Président du Conseil Exécutif.

L'Assemblée di a Giuventù sera installée en 2017.

Fà
di a giuventù
isulana
un attore maiò
di a cosa
publica.

A VITA SUCIALE: MISURE PER I RITIRATI

Considérant que les personnes retraitées et résidant en Corse de façon permanente subissent, elles-aussi, les nombreux surcoûts générés par l'insularité, le Président de l'Assemblée de Corse a engagé une réflexion sur cette problématique.

Ainsi, par délibération n°16/071 du 14 avril 2016, l'assemblée adoptait à l'unanimité le principe de la création d'une commission ad hoc relative à la compensation du coût de l'insularité pour les retraités résidant en Corse. Celle-ci devra procéder à un état des lieux et soumettre un rapport assorti de propositions concrètes à l'Assemblée.

Des solutions ont d'ores et déjà été envisagées en faveur de la mobilité des retraités. Sur cette base les responsables des transports aériens, maritimes, ferroviaires et urbains vont étudier différentes possibilités qu'ils présenteront prochaine-

ment à la commission.

S'agissant de l'allocation compensatoire d'insularité (ACI), des contacts ont été pris avec le cabinet de Madame Girardin, Ministre de la Fonction publique. Pour renforcer sa revendication, la commission doit dégager une position partagée sur laquelle elle s'appuiera pour engager de nouvelles négociations avec l'Etat.

Or, en raison de l'importance du sujet, la commission n'a pas achevé ses travaux. Il est donc nécessaire qu'elle puisse les poursuivre et les mener à leurs termes jusqu'à la finalisation de ses propositions.

En conséquence le Président Talamoni a sollicité l'Assemblée pour prolonger de six mois la durée de la commission ad hoc.

Adoption à l'unanimité - Réunions du lundi 14 avril, 30 mai et 19 octobre 2016

A SECURITÀ PUBBLICA

Le 28 juillet 2016, les Présidents de l'Assemblée et du Conseil Exécutif ont conjointement présenté une résolution prioritaire portant sur la sécurité publique et l'intégrisme islamiste. Ce rapport avait pour objet d'exprimer la solidarité du peuple corse envers les victimes des attentats « islamistes » ; il décide de l'organisation d'assises impliquant l'ensemble des forces vives ; il demande à l'Etat de renforcer les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la population de l'île.

Adoption amendé (NPPV : front de gauche) - réunion du jeudi 28 juillet 2016

Le vote de résolutions est une procédure exceptionnelle, qui peut être actionnée par le Président de l'Assemblée ou du Conseil Exécutif de Corse afin de renforcer une prise de position collective par son caractère solennel.

LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE

Au titre de l'une des trois conférences permanentes, la présidence de l'Assemblée de Corse s'est saisie de la question relative à la fiscalité du patrimoine.

En effet, avec l'abrogation de l'arrêté Miot du 21 prairial an IX et le démantèlement du régime particulier de la Corse à cet égard, l'île doit entrer pleinement dès janvier 2018 dans le droit commun.

Les conséquences seraient extrêmement lourdes pour de nombreuses familles corses si une solution n'était pas trouvée.

Face à la complexité du problème et compte tenu de l'échec des démarches précédentes, une mission d'expertise a été confiée à Maître Jean-Sébastien de Casalta, actuel Bâtonnier de Bastia.

Présenté le 17 mai 2016 lors d'une séance plénière de l'Assemblée de Corse, ce rapport établit dans un premier temps un état des lieux historique, législatif et juridique et dans un deuxième temps recense les raisons objectives qui justifient l'existence d'un régime fiscal particulier sur les droits de succession; il décline enfin les différents scénarii possibles en faveur de ce régime dérogatoire.

Après plusieurs rencontres avec le Gouvernement et les parlementaires corses, une démarche commune sur la fiscalité du patrimoine est actée. Saisie, l'Assemblée de Corse donne un avis très favorable le 24 novembre 2016 à la proposition de loi visant à favoriser l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de la propriété présentée par son rapporteur Camille de Rocca Serra.

Ce texte a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre 2016.

A Presidenza di l'Assemblea di Corsica s'hè impatrunita di a quistione relativa à a fiscalità di u patrimoniu.



Les élus corses à l'Assemblée nationale le 8 décembre 2016

PARTE

03

E CUMMISSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA



A Cummissione Permanente



Organe de travail essentiel de l'Assemblée de Corse, la commission permanente a pour fonction principale de préparer le débat législatif en séance publique.

Présidée par le Président de l'Assemblée de Corse, elle est également composée de 10 conseillers à l'Assemblée dont deux vice-présidents. Les membres de la Commission Permanente sont élus au scrutin de liste. Elle est renouvelée tous les ans par une élection en assemblée.

La Commission Permanente a pour rôle essentiel d'organiser les travaux et les débats de l'Assemblée. Elle fixe l'ordre de passage des rapports et prévoit la répartition du temps de parole entre les groupes.

Elle arrête la liste des questions orales auxquelles les membres du conseil exécutif sont appelés à répondre. Elle se prononce sur les demandes d'examen prioritaire des motions déposées à l'occasion de chaque séance.

Elle est également saisie, depuis la mise en œuvre de la modulation des indemnités de fonction des élus en cas d'absences non justifiées, des justificatifs produits par les intéressés et en apprécie la recevabilité.

La Commission Permanente s'est réunie à 14 reprises en 2016.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Presidente

- Jean-Guy TALAMONI

I 10 membri

- Hyacinthe VANNI
- Nadine NIVAGGIONI
- Paulu Santu PARIGI
- Vanina BORROMEI

- Laura-Maria POLI
- Marie-France BARTOLI
- Dominique BUCCHINI
- Pierre CHAUBON
- Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
- Jean TOMA (*in rimpiazzamentu di Jean-Martin MONDOLONI u 28/01/2016*)

A Cunferenza di i Presidenti



Organe de type parlementaire, la conférence des présidents de groupe est l'un des instruments privilégiés de la concertation politique à l'Assemblée de Corse.

Organe de type parlementaire, la Conférence des Présidents de groupe est l'un des instruments privilégiés de la concertation politique à l'Assemblée de Corse. Elle réunit l'ensemble des Présidents de groupes politiques constitués à l'Assemblée de Corse.

Dans les mandatures précédentes, elle n'était pas fréquemment convoquée. C'était la commission permanente qui, la plupart du temps, intégrait cette dimension au titre de l'organisation de ses travaux. Toutefois, le Président Talamoni a estimé plus judicieux de bien distinguer les rôles respectifs de ces deux instances.

Ainsi, la conférence des présidents a été réunie à 7 reprises en 2016 et sur des occurrences variées :

- **10 février** : Préparation de la rencontre avec la Ministre de la décentralisation (réforme de la collectivité unifiée) ;
- **25 février** : Débat sur les orientations de politique maritime et aboutir à une prise de décision ;
- **13 avril** : Préparation du déplacement des présidents des groupes au Consiglio Regionale di Sardegna ;
- **15 avril** : Négociation d'un protocole complémentaire à l'adoption des délibérations budgétaires ;
- **2 juin, 25 juin et 5 juillet** : Préparation de la délibération portant création de l'Assemblea di a Giuventù.



Les Commissions Organiques et Thématiques



DONNEES GENERALES ET QUANTITATIVES

En 2016, les commissions se sont réunies 87 fois au total dont 58 fois pour les commissions organiques et 29 fois pour les commissions thématiques.

Le taux moyen global de participation constaté a été de 70 % pour les commissions organiques.

Plus en détail pour ce qui concerne la participation à ces dernières:

- Le taux le plus élevé est constaté à la commission du développement social et culturel avec 78% de participation. Viennent ensuite la Commission du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et la Commission des finances et de la planification avec des taux respectifs de 68% et 61%.

Le taux moyen global de participation aux commissions thématiques est de 63%; on notera ainsi par exemple des taux de 62% pour la commission des affaires européennes, 60% pour la commission des compétences législatives et réglementaires, 68% pour la commission des politiques de santé publique, 71% pour la commission chargée de la problématique de la violence et 41% pour la commission de contrôle.

Les commissions organiques ont examiné (souvent de manière concomitante) la grande majorité des 306 dossiers (rapports et motions) sur lesquels l'Assemblée de Corse a eu à délibérer ;

Les services des commissions ont produit au total 268 comptes-rendus et procès-verbaux dont 242 pour les commissions organiques et 26 pour les commissions thématiques.

L'ACTIVITE DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Cummissione di e finanze è di a pianificazione

Durant l'année 2016, la commission a participé dans le cadre de la commission plénière aux travaux résultant du rapport de Me de Casalta concernant un régime des droits de mutation après décès en Corse durable et juste.

Dans le cadre de son activité ordinaire d'examen des rapports de l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse, elle a eu à étudier, au-delà du domaine purement budgétaire et fiscal, les grands dossiers de la première année de la mandature relatifs notamment aux domaines des transports maritimes, des infrastructures, du numérique, du développement économique, de l'éducation et de la formation, du tourisme, des sports, de la culture et du patrimoine, de l'énergie, des grands programmes contractualisés...

Par l'intermédiaire de son Président, elle a contribué au démarrage du comité de l'évaluation des politiques publiques de la CTC, dont le collège des élus (13 membres) est intégralement constitué de membres de la commission.

La Commission a pour ambition d'une part de se saisir du dossier de la fiscalité dès le début 2017 et d'autre part d'auditionner le Président et les responsables de la CADEC sur les mesures prises à aujourd'hui en faveur du financement des entreprises et les perspectives envisageables.

Presidente: Jean Biancucci
Vice-presidente: Guy Armanet
Rapporteur: Paul Leonetti

Membri

Marie-France Bartoli, François Bernardi, Dominique Bucchini, Christophe Canioni, Paul Giacobbi, Maria Guidicelli, Juliette Ponzevera, Joseph Pucci, Camille de Rocca Serra, Ange Santini, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean Toma, Petru'Antone Tomasi, Hyacinthe Vanni

Cummissione di u sviluppu economicu, di l'acconciu di u territoriu è di l'ambiu

Elle est saisie sur les rapports proposés par le Président de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif de Corse qui relèvent des domaines suivants : l'agriculture et développement rural, le tourisme, l'industrie, le commerce, l'artisanat, la forêt, la pêche et l'aquaculture, l'énergie, les télécommunications et les technologies de l'information, les transports (Organisation et Infrastructures), la politique de revitalisation de l'intérieur, l'urbanisme et les aménagements urbains, les équipements communaux et intercommunaux, l'environnement, les incendies, le traitement des déchets et enfin la gestion des ressources hydrauliques.

Dans le cadre des travaux de la commission, plusieurs types de dossiers sont présentés à l'examen des commissaires pour avis. Ainsi, certains rapports concernent le fonctionnement courant de l'institution, d'autres portent sur des stratégies politiques structurantes qui engagent la collectivité pour de nombreuses années. C'est pourquoi, la Présidente Nadine Nivaggioni a pris l'initiative d'organiser des réunions thématiques, afin d'entendre des représentants extérieurs et avertis dans des domaines bien spécifiques.

Ainsi, les commissaires ont procédé, en présence du président de l'Office des Transports de la Corse, à l'audition des représentants des compagnies maritimes, des chambres consulaires et des syndicats de marins, afin d'éclairer les débats portant sur les transports maritimes. De la même manière, une audition des représentants du secteur bois et forêt a été organisée dont les éléments ont été pris en compte dans le cadre du rapport définitif présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Enfin, dans le cadre du rapport relatif à la « définition des orientations stratégiques pour une politique territoriale en matière de thermalisme et de tourisme thématique », la Commission est chargée de conduire toutes démarches de concertation et d'échanges, avec l'ensemble des acteurs de la filière, afin de proposer des pistes de travail relatives à la structuration de ce secteur.

Les travaux de la commission sont en cours et devraient déboucher lors du premier trimestre 2017.

Presidente: Nadine Nivaggioni
Vice-presidente: Paul Parigi
Rapporteur: Julie Giuseppi

Membri

Paul-Marie Bartoli, François Benedetti, Vanina Borromei, Mattea Casalta, Marcel Cesari, Pierre Chaubon, René Cordoliani, Stéphanie Grimaldi, Xavier Lacombe, Marie-Thérèse Mariotti, Rosa Prosperi, José Rossi, Michel Stefani, François Tatti

13

Riunione

11.7

cartulari è muzione
esaminati per riunione

81

Raporti è PV prudutti

61%

Livellu mezanu di
presenza

26

Riunione

4.4

Cartulari è muzione
esaminati per riunione

87

Raporti è PV prudutti

77%

Livellu mezanu di
presenza

19

Riunione

4

Cartulari è muzione esami-
nati per riunione

75

Raporti è prucessi verbali

78%

Livellu mezanu di presenza

Cummissione di u sviluppu suciale è culturale

Cette commission est composée de 17 membres et est présidée par Laura Maria Poli.

Durant cette première année de mandature, ce sont les thématiques relevant du développement social (au sens large) qui se sont imposées comme une priorité et ont suscité les échanges et les débats les plus nourris au sein de la commission.

Ceux-ci ont été initiés tout autant, par la présentation des rapports de l'exécutif que l'audition de personnalités.

Quatre thématiques, les plus prégnantes, ont orienté les travaux de la commission :

- La formation,
- La lutte contre la précarité,
- Les dispositifs de création d'emplois et de lutte contre le chômage,
- Les politiques de santé,
- Langue et culture

Presidente: Laura-Maria Poli
Vice-presidente: Marie Simeoni
Rapurtore: Anne-Laure Santucci

Membri

Marie-Hélène Casanova-Servas, Paul-André Colombani, Christelle Combette, Muriel Fagni, Marie-Xavière Filippi, Lauda Guidicelli, Jean-Martin Mondoloni, Karine Murati-Chinesi, Françoise Nadizi, Marie-Thérèse Olivesi, Delphine Orsoni, Antoine Ottavi, Josette Risterucci, Jean-Guy Talamoni

L'ATTIVITÀ DI E CUMMISSIONE TEMATICHE

Cummissione di cuntrollu è di valutazione

La commission de contrôle a été installée le 28 juillet 2016 et est composée de 14 membres. Présidée par un membre de l'opposition, Jean-Martin Mondoloni, elle bénéficie pour son activité de ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition par l'Exécutif : un cadre supérieur expérimenté de l'institution a été affecté à cet effet en octobre.

Le programme d'activité qu'elle a adopté prévoit l'étude d'un secteur par semestre et deux thèmes ont ainsi été retenus : l'aide aux communes et la formation professionnelle.

La deuxième réunion, le 19 octobre, a été consacrée à l'audition des services en charge du règlement des aides qui ont pu exposer leur analyse quant aux avantages et inconvénients d'un dispositif créé à l'initiative de la CTC et fonctionnant sous un régime de dotations quinquennales individualisées et globalisées. Les réunions suivantes (10 novembre et 2 décembre) ont permis d'examiner concrètement l'application du règlement dans plusieurs communes constituant un échantillon représentatif, de façon à identifier les points posant problème et esquisser des recommandations appropriées.

Cummissione di e cumpetenze legislative è regulamintarie

Cette commission est composée de 14 membres et présidée par Madame Vanina Borromei. Elle s'est réunie à 7 reprises.

Elle a pour mission d'une part, d'étudier tout rapport relevant de l'exercice du pouvoir normatif prévu à l'article L 4224-16 du CGCT, notamment les projets de loi ou décret intéressant les spécificités de la Corse (une réunion conjointe le 14 avril avec la commission du développement sur le projet de décret relatif aux avances aux agriculteurs); et d'autre part, d'assurer le suivi de la réforme du statut particulier, actuellement de son volet consacré à la collectivité unifiée.

A ce titre, la commission a participé aux réunions et groupes de travail chargés, au cours du premier semestre, de préparer les avant-projets d'ordonnances; puis, au cours de sept réunions entre mai et septembre, elle a examiné les projets d'ordonnance et élaboré, en concertation étroite avec l'Exécutif, les modifications souhaitables à leur apporter, de façon à préparer l'avis que l'Assemblée a adopté le 7 septembre. En complément, la commission assure le secrétariat du comité de coordination réunissant les présidents des trois collectivités et contribue à la commission pluripartite de concertation avec les syndicats représentant les personnels concernés.

Président :
Jean-Martin Mondoloni
Vice présidente :
Christelle Combette
Rapporteuse :
Maria Guidicelli

Membres
Paul-Marie Bartoli, François Bernardi, Dominique Bucchini, Marie-Hélène Casanova-Servas, Muriel Fagni, Marie-Xavière Filippi, Julie Guiseppi, Paul Leonetti, Marie-Thérèse Olivesi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Anne-Laure Santucci

Président :
Vanina Borromei
Vice président :
Hyacinthe Vanni
Rapporteur :
Pierre Chaubon

Membres
Jean Biancucci, Paul-Marie Bartoli, Christophe Canioni, Marie-Hélène Casanova-Servas, Maria Guidicelli, Nadine Nivaggioni, Camille de Rocca Serra, José Rossi, Ange Santini, Michel Stefani, Jean-Guy Talamoni, Petr'Antone Tomasi





Cummissione incaricata di a prublematica di a viulenza in Corsica

Cette commission est composée de 12 membres et présidée par Madame Anne-Laure Santucci.

Elle s'est réunie deux fois au cours de l'année 2016 ; ses travaux ont conduit à la présentation d'un rapport devant l'Assemblée de Corse et à l'adoption de la délibération 16/159 AC du 28 juillet 2016 portant validation d'une feuille de route pour l'activité de la commission.

Présidente :

Anne-Laure Santucci

Vice-présidente :

Delphine Orsoni

Rapporteure :

Muriel Fagni

Membres

Lauda Guidicelli, Marie-Thérèse Casanova-Servas, Karine Chinesi-Murati, Jean-Martin Mondoloni, Marie Simeoni, Rosa Prosperi, Marie-Xavière Filippi, Dominique Bucchini, Pierre Chaubon

Axes de travail :

- L'analyse des pratiques collectives susceptibles de générer des comportements violents chez les jeunes les plus fragiles,
- L'approfondissement de l'étude des phénomènes liés à la criminalité économique,
- La mesure de la réalité des violences individuelles,
- L'engagement d'une réflexion collective sur la question de l'intégration.

Cummissione di e pulitiche di salute publica

Cette commission est composée de 14 membres et présidée par Monsieur Jean TOMA.

Elle s'est réunie 9 fois au cours de l'année 2016.

Dans l'ensemble de ses travaux, elle s'est attachée à définir et analyser l'ensemble des spécificités insulaires qui déterminent en Corse, autant l'offre que l'accès aux soins.

Ce sont ces spécificités, et singulièrement les handicaps de l'insularité, qu'elle a fait valoir lors de ces échanges avec la direction de l'ARS. Notamment : la difficulté d'accès aux soins et l'insuffisance de structures et d'équipement d'urgence en zone rurale et l'urgence à multiplier les mesures permettant de lutter efficacement contre la désertification médicale.

Sur ce dernier point, elle a engagé des travaux permettant d'aboutir à la signature d'une convention visant à l'augmentation du nombre d'étudiants réalisant leurs stages d'internat et de post internat en Corse, favorisant ainsi leur future installation dans l'île.

Président :

Jean Toma

Vice-président :

Paul André Colombani

Rapporteur :

François Benedetti

Membres

Marie-France Bartoli, François Bernadi, Mattea Casalta, Christelle Combette, Muriel Fagni, Marie-Xavière Filippi, Paul Leonetti, Jean-Martin Mondoloni, Marie-Thérèse Olivesi, Delphine Orsoni, Josette Risterucci

Cummissione di l'affari europei è di a cuuperazione

Cette commission composée de 16 membres et présidée par Monsieur Petr'Antone TOMASI s'est réunie 7 fois.

Elle a notamment défini trois principaux axes de travail :

1/ Dialogue institutionnel avec Bruxelles : représentation de la CTC auprès de l'UE

Un vœu de la CAEC a fait l'objet d'un amendement aux ordonnances relatives à la construction de la Collective Unie. Cet amendement avait pour objet la demande d'une meilleure représentation de la Corse au Parlement européen et au Comité des Régions, mais également la possibilité pour la Collectivité de Corse, de participer au processus de négociation avec l'Union Européenne la concernant ainsi que l'obtention d'une habilitation élargie en matière de coopération internationale.

Un courrier émanant du Président de la commission, adressé au Ministre Baylet a également été envoyé en ce sens.

2/ Meilleure prise en considération des choix politiques par le droit communautaire

Le rapport relatif au transport maritime et au mode de gestion de la future compagnie maritime territoriale a été examiné par les commissaires sous l'angle de la compatibilité au droit communautaire.

3/ Comparaison des expériences et bonnes pratiques des gouvernements régionaux en Europe

Outre l'audition de membres de l'Alliance Libre Européenne, les commissaires ont été amenés à examiner les rapports relatifs à la création du Conseil Corso-Sarde. Conseil qui s'est réuni pour la 1ère fois à la Collectivité Territoriale de Corse en juillet 2016.

Président : Petr'Antone Tomasi
Vice-présidente : Juliette Ponzevera
Rapporteure : Marie-Thérèse Mariotti

Membres

Guy Armanet, Marie-France Bartoli, Mattea Casalta, Pierre Chaubon, Paul-André Colombani, René Cordoliani, Julie Giuseppi, Delphine Orsoni, Rosa Prosperi, Joseph Pucci, Josette Risterucci, Marie-Antoinetti Santoni-Brunelli, Jean Toma

Le comité de l'évaluation des Politiques Publiques de la CTC

TRANSPARENCE

Dans ce domaine, l'action de la Présidence de l'Assemblée est motivée autant par le souci de transparence et d'efficacité de l'action publique que le devoir de rendre compte aux citoyens.

Le Comité de l'évaluation des politiques publiques de la CTC a pour mission d'assurer le pilotage des évaluations décidées par l'Assemblée de Corse et la validation de leurs différentes phases.

Composition

Conformément aux délibérations de l'Assemblée de Corse, le Comité de l'évaluation des politiques publiques de la CTC, présidé par le Président de la Commission des Finances et de la Planification Monsieur Jean Biancucci, est composé de 32 membres et organisé autour de 3 collèges :

- **Le 1er collège** de 12 membres représente les élus territoriaux : ont été désignés par l'assemblée de Corse pour y siéger : Bartoli Marie-France, Bernardi François, Biancucci Jean, Bucchini Dominique, Canioni Christophe, Giacobbi Paul, Leonetti Paul, Ponzevera Juliette, Pucci Joseph, Santoni-Brunelli Marie-Antoinette, Toma Jean, Tomasi Petr'Antò.
- **Le 2ème collège** de 8 membres représente l'administration.
- **Le 3ème collège** de 12 membres représente les partenaires, bénéficiaires et acteurs internes et externes des politiques évaluées.

Le Comité d'évaluation s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2016. Le taux de participation des élus à cette nouvelle structure qu'ils doivent s'approprier est seulement pour l'instant de 38%.

Installation du comité

Dès sa séance d'installation tenue le 2 septembre 2016 à Ajaccio, des résolutions importantes ont pu être arrêtées :

- Le choix de la 1ère politique à évaluer pour l'actuelle mandature : en accord avec le Président du Conseil Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse, le Comité a proposé que la première opération d'évaluation porte sur le bilan de la mise en œuvre et effets du PEI depuis son origine en 2002; perspectives à horizon 2020.
- La fréquence des réunions du comité qui se réunira tous les 45 jours.
- Les moyens humains, matériels et financiers à mobiliser : ils seront ultérieurement précisés, mais il a d'ores et déjà été arrêté le principe d'une



demande inscription de crédits au BS 2016 pour permettre un démarrage opérationnel dès le mois d'octobre.

- La désignation des personnalités du 3ème collège: dans ce cadre, il a été acté que : le CTP devra désigner les 2 représentants syndicaux, membres permanents,
- la liste des membres non permanents concernés par le choix de la politique à évaluer sera établie de concert entre les Présidents de l'Exécutif, de l'Assemblée et du Comité et communiquée ultérieurement aux membres du comité.
- la désignation de Madame Santoni-Brunelli comme vice-présidente du Comité d'évaluation.

La proposition du comité relative au choix de la première politique à évaluer a donné lieu à un rapport du Président de l'Assemblée de Corse adopté par cette dernière à l'unanimité par la délibération N° 16/185 AC du 6 septembre 2016.

Bilan de la mise en œuvre et effets du PEI depuis son origine

Lors de la deuxième réunion tenue le 13 octobre 2016 à Ajaccio, les travaux du comité ont porté sur quatre points :

- La désignation des représentants syndicaux ;
- La définition de la méthode de travail ;
- L'état des moyens existants ;
- La réflexion sur les modalités d'association des parties prenantes.

Il y a été acté que :

- Les représentants des organisations syndicales seraient désignés par le CTP du 3 novembre,
- Les services de l'Exécutif dédiés aux missions de contrôle et d'évaluation conformément au nouvel

organigramme, étaient en cours de constitution, - La démarche viserait prioritairement à analyser l'historique du PEI et les conditions de son exécution, notamment en matière financière, d'ingénierie, de programmation et d'articulation avec les autres programmes contractualisés – CPER et P.O de l'UE.

- Pour parfaire son information, le Comité procédera dans les meilleurs délais à l'audition du représentant de l'Etat (SGAC) et des Présidents Baggioni, Santini, Giacobbi et Simeoni.

Audition du Président Baggioni

La 3ème réunion du Comité s'est tenue le 14 novembre 2016 à Ajaccio en visioconférence avec Bastia.

Outre l'examen des premiers documents relatifs au PEI fournis par les services de l'Exécutif et de l'Assemblée, l'ordre du jour était consacré aux auditions du Secrétaire Général aux Affaires de Corse (SGAC) et du Président Baggioni qui ont pu répondre aux questions des membres du Comité portant notamment sur l'historique, la doctrine et les conditions de mises en œuvre du PEI.

Audition du Président Santini

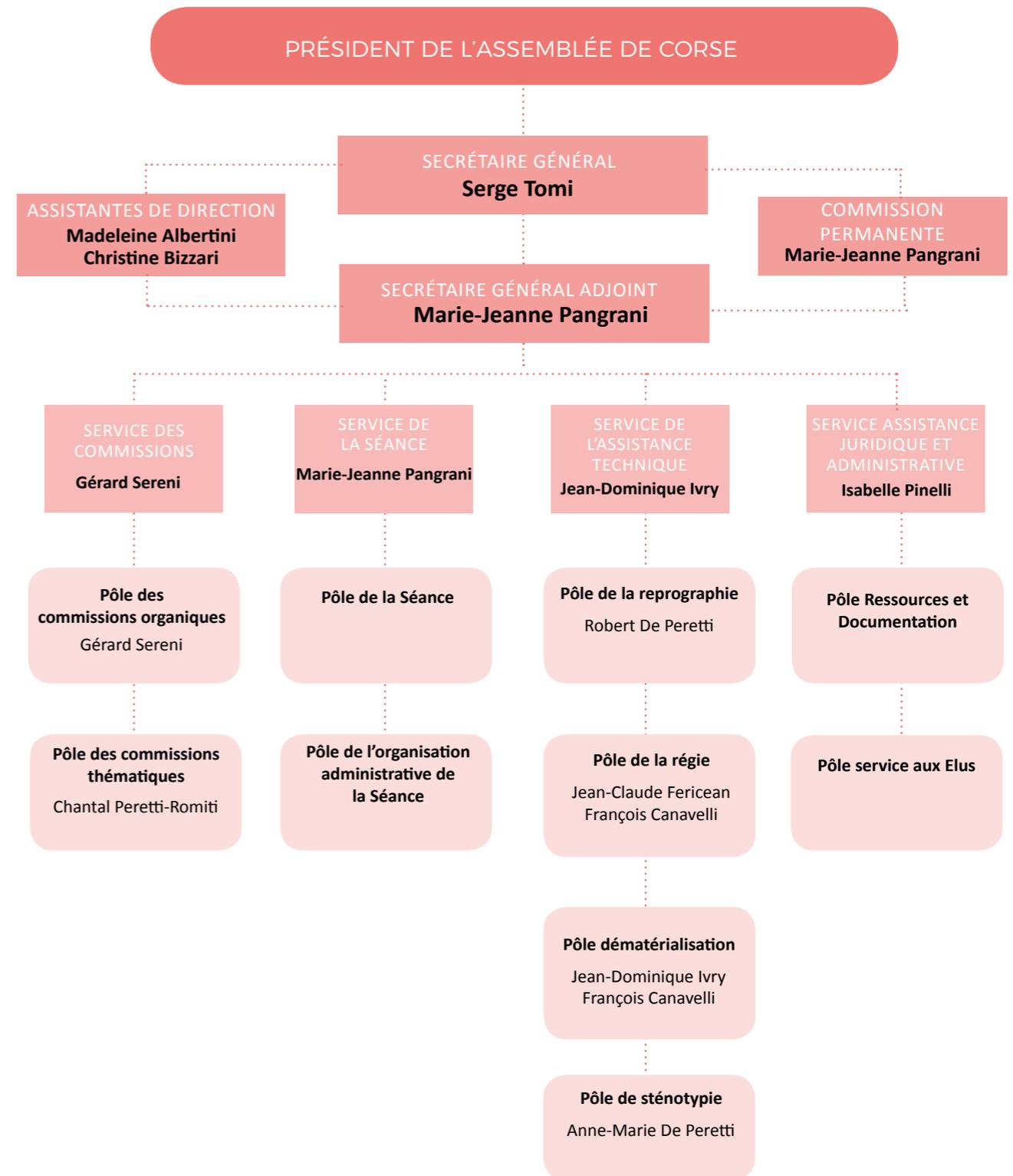
La 4ème réunion s'est tenue le 12 décembre 2016 à Ajaccio en télé présence avec Bastia.

Elle a donné lieu à l'audition de M. Ange Santini, Président du Conseil Exécutif de Corse de 2004 à 2010.

La prochaine réunion prévue début février 2017 (date à déterminer) devrait être consacrée à l'audition de M. Paul GIACOBBI, Président du Conseil exécutif de Corse de 2010 à 2015.

PARTE
04

**U
SECRETARIATU
GENERALE
DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA**



Bilan des activités par services

Cumpusizione

Le secrétariat général de l'Assemblée de Corse reflète, par sa structuration autant que son positionnement dans l'organigramme global ou ses effectifs, le statut particulier de l'organe délibérant de la CTC.

En effet, outre les missions habituellement exercées par les services de ce type (assurer les convocations et le bon déroulement des séances publiques et des commissions / établir les dossiers de séance / application du règlement intérieur / mettre en forme les délibérations / tenir à jour les états de présence et de remboursements), il apporte une contribution croissante en termes d'aide à la décision aux présidents et rapporteurs des commissions, comme il est amené à intervenir de plus en plus pour faciliter les conditions d'exercice de leur mandat.

Au pôle opérationnel initial, sont venus s'ajouter au fur et à mesure de l'évolution des compétences, des responsabilités et des ordres du jour des élus de l'assemblée, un pôle fonctionnel, un pôle technique et un pôle juridique et administratif qui ont été érigés en autant de services.

Regroupant 25 agents (10 de catégorie A, 8 de catégorie B et 7 de catégorie C), le secrétariat général reflète, par la diversité de ses métiers administratifs ou techniques (tels que les huissiers, la reprographie, la sténotypie, la régie audiovisuelle), autant que la polyvalence inhérente à la plupart de ses postes, le rôle spécifique de l'Assemblée de Corse.

U SERVIZIU DI E CUMMISSIONE

Missions prioritaires

- Assurer le bon fonctionnement des commissions tant organiques que thématiques,
- Contribuer à l'amélioration et la valorisation des travaux des commissions et assurer la logistique de leurs initiatives,
- Contribuer à l'évaluation des politiques publiques.

Fonctionnement régulier des commissions

Les agents du service affectés aux diverses commissions organiques et thématiques de l'Assemblée ont ainsi assuré sans aucun incident la logistique de l'organisation des 87 réunions tenues au cours de l'année 2016 et la réalisation de 268 rapports et PV destinés pour la plupart à une restitution en séance publique.

Dans le cadre de cette mission, les agents affectés aux diverses commissions assurent les tâches suivantes : relations avec les présidents et membres des commissions, réservations des salles, liaison avec les services techniques, convocations, communication de documents et des modifications de dates, de lieux ou d'ordre du jour, prise de connaissance des dossiers de l'ordre du jour, rédaction de notes et/ou rapports sur des sujets spécifiques à la demande des Présidents de Commissions et/ou du Président de l'Assemblée de Corse, participation et intendance des réunions des commissions, prise de notes et restitution des débats sous forme de rapports.

Valorisation des travaux des commissions

Les personnels d'encadrement du service rattachés aux commissions organiques ont vocation à être mobilisés pour la production de rapports des commissions destinés à être soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Evaluation des politiques publiques de la CTC

La partie du service attachée à la Commission des Finances et de la Planification a, parallèlement à son activité traditionnelle, fortement contribué à :

- L'élaboration de la charte de l'évaluation des politiques publiques de la CTC et la création d'un dispositif d'évaluation spécifique à notre collectivité, adoptés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse par sa délibération n° 15/232 AC du 18 septembre 2015 ;
- La définition de la composition du Comité de l'évaluation créé par la dite délibération - et organisé autour de 3 collèges représentant respectivement les élus, l'administration et les partenaires et usagers des politiques évaluées - également approuvée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse par sa délibération n°16/040 AC du 25 février 2016;
- Bon démarrage des travaux du Comité d'évaluation de par sa participation et en assurant, à la demande de son Président et dans l'attente de la création du service référent par l'Exécutif, la logistique de l'organisation des 4 réunions tenues en 2016 ainsi que la restitution du contenu de ses travaux (4 PV).

Au-delà de ses missions fondamentales, le service des commissions assure depuis cette année une mission transversale de coordination et de consolidation dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel d'activité de l'Assemblée de Corse, de ses services et de ses organes.

Enfin, le service a été étroitement associé à la réflexion conduite en interne sur les adaptations et améliorations à prévoir pour assurer le meilleur fonctionnement de l'organe parlementaire dans le cadre de la future Collectivité de Corse.





56

saisines du CE

235

rapports transmis

10

dossiers de base
par séance

144

amendements
enregistrés

20 à 70

invités
par session

U SERVIZIU DI A SEANZA

La première mission du service de la séance consiste à assurer l'organisation et le bon fonctionnement de l'Assemblée.

Deux pôles constituent ce service : le pôle de la séance publique et le pôle de l'organisation administrative de la séance

De nombreuses tâches sont liées à cette mission :

- La réception et l'enregistrement des saisines du CE.
- La réception, l'enregistrement, la mise en forme et la transmission des rapports (CE + AC) aux élus, aux groupes, aux services, au service communication pour la mise en ligne sur le site :
- L'établissement des convocations avec indication de l'ordre du jour,
- La constitution des dossiers de bases pour les présidents et directeurs (DGS, directeurs de cabinet...)
- L'enregistrement des questions orales, des motions, des amendements ainsi que leur mise en forme suivie de leur diffusion auprès des services.
- La gestion des « invités » et leur répartition autour de l'hémicycle (tribune invités, tribune public).
- L'organisation et le suivi de la commission permanente avec restitution des travaux.
- La gestion des huissiers de séance.
- Le suivi de la séance publique (prise de notes, enregistrement des pouvoirs et des amendements, déroulé électronique).
- La mise en forme et la numérotation des délibérations avec s'il y a lieu intégration des amendements adoptés ; la transmission au contrôle de légalité et la diffusion aux services concernés. Enfin la mise à disposition des textes adoptés sur le site INTRANET de la collectivité ainsi que leur diffusion à destination du public à travers le site de la collectivité territoriale de Corse.
- L'archivage des principaux documents produits par l'Assemblée (notamment rapports, questions orales, motions, délibérations, comptes rendus in extenso)

Une partie de ces activités sont réalisées en transversalité avec les autres services du secrétariat général.



17

comptes rendus
in extenso

3752

pages de comptes rendus
in extenso

231

rapports du
Conseil Exécutif

45

recueils divers
d'amendements

268

rapports de commissions

215

heures d'enregistrement
des sessions

80

heures d'enregistrement
des sessions du CESC

115

heures d'enregistrements
divers.

U SERVIZIU DI L'ASSISTENZA TENNICA

La première mission du service de l'assistance technique consiste à assurer l'organisation technique des séances de l'Assemblée de Corse (reprographie, régie audiovisuelle, sténotypie des débats).

Quatre pôles constituent ce service : le pôle de sténotypie, le pôle de la reprographie, celui de la régie et le pôle de la dématérialisation.

Une multitude de tâches sont liées à cette mission, à savoir :

- la reprographie des rapports du Conseil Exécutif, des rapports des commissions de l'Assemblée, les avis du Conseil Economique, Social et Culturel, les recueils des questions orales, des motions et des amendements, les comptes rendus in extenso des débats de l'Assemblée ;

- la gestion de la régie audiovisuelle, pour les assemblées générales du CESC et les sessions de l'Assemblée de Corse ;

- la prise et la retranscription en sténotypie des débats de l'Assemblée de Corse ; la correction et la mise en forme des comptes rendus in extenso, puis leur transmission aux groupes politiques de l'Assemblée, aux conseillers exécutifs, aux cabinets du Conseil Exécutif et l'Assemblée de Corse ;

- la dématérialisation des délibérations de l'Assemblée de Corse consistant à les scanner pour le site Intranet de la CTC et les rendre accessibles pour les services de la CTC ;

- la transmission des rapports du Conseil Exécutif et des délibérations de l'Assemblée de Corse pour publication sur le site Internet de la CTC (www.ctc.corsica) en liaison avec la Direction de la Communication ;

Le Service de l'Assistance Juridique et Administrative a été mis en place en janvier 2015, dans le cadre de l'adoption du nouvel organigramme du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse.

Ce service s'appuie sur deux pôles distincts.

L'altre attività

U SERVIZIU DI L'ASSISTENZA GHJURIDICA È AMMINISTRATIVA

Le Pôle Ressources et Documentation

Celui-ci a pour mission première d'assurer une veille juridique sur l'ensemble des évolutions institutionnelles, juridiques et organisationnelles en lien direct avec le déroulement des travaux de notre assemblée délibérante, des commissions et groupes de travail.

Ainsi, il apporte une assistance à la décision des élus de l'Assemblée de Corse pour l'élaboration du règlement intérieur, il signale les nouvelles règles en termes d'incompatibilités limitant la participation de certains élus au vote et les éventuels conflits d'intérêt.

Il lui appartient également d'organiser et de mettre en œuvre un fond documentaire thématique, basé sur les principaux dossiers traités de façon récurrente par l'Assemblée de Corse.

A ce titre, l'année 2016 a permis la création d'un répertoire commun au Secrétariat Général pour l'accès aux informations nécessaires à un fonctionnement interne optimal.

Enfin, le Pôle Ressources et Documentation assure l'interface avec la Direction des Ressources Humaines pour toutes questions relatives à la gestion des personnels, comme le recensement des heures supplémentaires, l'évaluation des besoins

de formation collective et l'organisation de réunions d'information à destination des personnels. Les modifications induites par la réforme institutionnelle en cours ont été présentées à l'ensemble du Secrétariat Général, afin de partager l'information et de faire émaner une réflexion commune sur les conditions concrètes de mise en œuvre.

Ce pôle est également de manière moins formelle le relais des collaborateurs des groupes politiques de notre assemblée.

Le Pôle Service aux Elus

L'activité de ce pôle est consacrée à l'amélioration des conditions d'exercice du mandat d'élu.

Ainsi, il lui appartient d'élaborer le plan de formation voté en début de mandature, de prendre en charge et d'organiser l'application des droits des conseillers à l'Assemblée de Corse en termes de formation.

Ce service aux élus est enfin chargé de la gestion des déplacements des membres de l'assemblée délibérante pour ce qui concerne les réservations de titre de transport, le remboursement des frais liés aux indemnités kilométriques, des repas et des nuitées.

IMPIEGNI D'ORDINE GENERALE

Le Secrétariat général assure également une mission d'ordre général et permanente au service de l'Assemblée de Corse.

En début de mandature, il s'est agi principalement de préparer et d'organiser le bon déroulement de la séance d'installation, avec les délibérations nécessaires au redémarrage du fonctionnement de l'institution.

Cela va de la convocation des nouveaux élus à leur accueil, à la distribution des informations importantes dont ils auront besoin et aux formalités d'inscription pour les démarches administratives liées à l'exercice de leur mandat; des modalités de réception d'un public souvent nombreux (en faisant installer, comme cette année, un écran géant devant le bâtiment pour faciliter la retransmission) ; de l'aide au doyen d'âge puis au nouveau président pour tout ce qui a trait au déroulement de la session (respect de l'ordre du jour et des règles applicables). Cela concerne, également, la préparation et le suivi des délibérations nécessaires pour doter la Collectivité territoriale de ses organes de direction et de ses représentations : dans un premier temps (séance du 17 décembre 2015), élection du Président de l'Assemblée, des Vice-présidents et de la commission permanente, puis du Conseil exécutif et de son Président ; dans un second temps (séance du 12 janvier 2016), structuration et composition des commissions, délégations aux agences et offices, aux SEML ainsi que dans les organismes extérieurs et adoption du nouveau règlement intérieur.

En conséquence, le Secrétariat général a dû intégrer la nouvelle organisation de l'Assemblée pour lui adapter ses propres moyens (comme, par exemple, l'affectation des personnels aux commissions ou le recrutement de compétences supplémentaires) et actualiser son organigramme.

Cette année, il a également assuré la mise en application de la nouvelle législation relative aux retenues sur indemnités sanctionnant l'absentéisme des élus aux séances publiques et aux réunions des commissions organiques (conception d'un dispositif, proposition de délibération, gestion de sa mise en œuvre en liaison avec la commission permanente et l'administration générale).

Dans le même esprit, il convient de préparer la réforme du statut particulier de la Corse qui prévoit, en 2018, la fusion de la CTC et des deux conseils départementaux de Corse-du-Sud et Haute-Corse. La future Collectivité de Corse, en effet, verra augmenter non seulement le nombre de ses élus (63 conseillers pour l'assemblée), mais aussi - et de façon considérable - le volume des rapports inscrits à l'ordre du jour de son organe délibérant.

A la demande du Président de l'Assemblée, sensibilisé à ces enjeux, le secrétariat général a donc rédigé plusieurs notes d'analyse, notamment auprès de la commission des compétences législatives et règlementaires, visant à porter des constats sur les modes de fonctionnement actuels au niveau du processus de délibération et à engager une réflexion sur les moyens d'assurer un bon équilibre entre les pouvoirs exécutif, consultatif et délibérant dans la future collectivité. En complémentarité, une note de service a été proposée aux personnels du secrétariat général de façon à concevoir ensemble les évolutions souhaitables dans cette direction.

Un rapport du Président de l'Assemblée a été exposé en séance publique à cet effet, le 28 octobre : un groupe de travail va être réuni avec les présidents des groupes pour évoquer les enjeux politiques de la fusion, un séminaire étant organisé avec les personnels de la présidence pour préparer les aspects techniques.

ATTIVITÀ SPECIFICHE



L'Assemblea di i zitelli

L'Assemblée des Enfants a pour but d'initier les jeunes d'aujourd'hui, qui sont les citoyens de demain, aux bases de la démocratie. La Collectivité territoriale de Corse est tout naturellement portée à s'investir dans ce sens, et l'Assemblée de Corse est donc l'espace civique approprié pour cette « école de la citoyenneté » à l'échelle de la Corse.

La motion lauréate, présentée par la classe de CM2 de l'école Modeste Venturi de Bastia, et relative à l'extension du Pass Cultura, a été reprise par l'Assemblée de Corse, qui l'a adoptée à l'unanimité lors de sa session des 23 et 24 juin 2016, en présence des élèves.

E visite per i sculari

Neuf visites ont été organisées. Elles ont permis aux élèves de visiter les locaux, les jardins et la salle des délibérations, et d'échanger avec le président de l'Assemblée de Corse sur les compétences, les orientations stratégiques et les évolutions institutionnelles de la Collectivité territoriale de Corse.

63
délégués juniors
élus

56
questions orales
déposées

28
motions déposées



ASSEMBLEA DI
CORSICA



Una fiura nova

L'Assemblée de Corse n'avait jusqu'à présent jamais disposé d'une identité visuelle dédiée. Un travail de création a donc été mené en interne pour aboutir à un logotype et une charte graphique permettant de traduire la dynamique qui anime l'Assemblée de Corse tout en améliorant sa notoriété auprès d'un large public.

Le logo de l'Assemblée de Corse est une réinterprétation du sceau officiel du gouvernement de Corse sous Pasquale Paoli. Entièrement redessiné et modernisé, il ancre l'institution dans l'Histoire tout en la positionnant dans l'air du temps grâce à un parti pris graphique.

Reconnaissable et mémorable par tous, la nouvelle identité visuelle renforce l'image de marque de l'Assemblée et lui permet de gagner en visibilité.

Le sceau du gouvernement de la Corse indépendante est actuellement propriété de la fondation Calvet à Avignon. Lors de la session des 27 et 28 octobre 2016, le Président de l'Assemblée de Corse a déposé une motion pour que la Collectivité Territoriale de Corse procède à l'acquisition du sceau. Cet objet présentant une valeur historique, culturelle et symbolique forte pour la Corse pourrait être intégré prochainement au patrimoine de la CTC.



E Ghjurnate di u patrimoniù

Dans le cadre des journées du Patrimoine 2016, les visiteurs ont pu accéder aux salles de travail, à la salle des délibérations de l'Assemblée de Corse et au bureau du président de l'Assemblée de Corse, en présence de ce dernier.

L'histoire de l'Hôtel de Région et de la Collectivité territoriale de Corse, ainsi que le rôle du Président et les évolutions institutionnelles en cours ont été les thèmes principaux abordés lors de cette journée.



Mise en place du tri sélectif au sein de l'hémicycle

Depuis la session de mai 2016, le tri sélectif a été déployé au sein de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse. Les déchets valorisés sont : le papier (au sein même de l'hémicycle), le verre et les emballages (pour la cafétéria et le déambulateur).

Dans le même esprit, les gobelets en plastique non recyclables ont été remplacés par des gobelets en carton, valorisables avec les emballages.

PARTE

05

I GRUPPI POLITICI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA



Ces textes sont publiés dans le cadre de l'expression des groupes politiques de l'Assemblée de Corse. Ils sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Groupe Femu A Corsica

Pour la première fois dans l'histoire contemporaine les patriotes corses, dans leur diversité, accèdent aux responsabilités majeures de ce pays. Le Peuple a refusé l'alternance claniste mortifère gauche – droite.

Dès le 17 décembre 2015, les instances de la CTC sont désignées, l'Exécutif est en place.

En conformité avec la mission donnée par les électeurs et la nécessité d'entrer le plus rapidement possible dans une phase opérationnelle, un état des lieux est réalisé. La demi surprise viendra des finances : il manque environ 100 millions d'euros. Assumer cette dette sera le point d'honneur de Femu a Corsica.

Très vite un budget est voté et son exécution peut commencer. L'examen du compte administratif confirme l'analyse de décembre.

Le rapport non contredit de la Cour des comptes reconnaît la situation financière difficile et la réalité des arriérés.

De l'OEC à l'ATC en passant par l'OEHC, l'ODARC, ou l'ADEC, une même feuille de route, restaurer et rétablir le fonctionnement normal des institutions, donner une impulsion nouvelle, mettre en accord les engagements pris avec les actes de gestion futurs.

Honnêteté, franchise, transparence mais aussi détermination, pugnacité, abnégation sont les maîtres mots qui caractérisent la majorité Pè a Corsica.

Refusant de s'enfermer dans des débats idéologiques, la priorité est donnée à la résolution de problèmes clés : restauration des finances, transports, activité économique, mesures en faveur de la montagne, négociation avec l'Etat, mis en place de la Collectivité unique...

Peu à peu la Corse se relève...

Groupe Le Rassemblement : Un engagement pour la Corse

La Corse est à un tournant de son histoire politique avec la perspective de la collectivité unique. Un enjeu qui exige rigueur et responsabilité dans la gestion de l'institution territoriale. C'est la ligne directrice que défend notre groupe à l'Assemblée de Corse. Cela passe par la maîtrise de nos finances publiques en terme de fonctionnement pour mieux investir et rattrapper le retard qui est le nôtre en infrastructures et équipements collectifs. Nous avons proposé une loi d'ensemble propre à la Corse qui couvre les dimensions institutionnelle, fiscale et financière. Malgré la validation des ordonnances par le Parlement, notre groupe continuera à en défendre l'élaboration d'une part, pour assurer l'équilibre des pouvoirs, et d'autre part, pour que la réforme bénéficie d'un accompagnement fiscal et financier.

Les conditions de réussite de la proposition de loi visant à résorber le désordre foncier suite à l'initiative de nos parlementaires témoignent de l'intérêt à bâtir un véritable partenariat avec l'Etat. Le rapport de force politique permanent, alimenté sciemment, est aussi stérile qu'inefficace, et ne peut mener la Corse que dans l'impasse.

Comme durant l'année 2016, le groupe du Rassemblement (LR-UDI-DVD) travaillera en 2017 avec force et conviction pour l'avenir de la Corse avec en perspective la future collectivité unique qui doit être le cadre opérationnel optimal au sein duquel pourra être garanti l'épanouissement de la Corse au sein de la République et de l'Union européenne.

Groupe Corsica Libera

Depuis décembre 2015, et après quatre décennies d'opposition résolue et déterminée, les élus du mouvement national disposent du mandat démocratique pour conduire les affaires du pays.

Fidèle à son idéal politique, Corsica Libera poursuit la lutte historique du peuple corse pour son droit à l'existence et commence à changer en profondeur le quotidien des Corses.

Dans cet état d'esprit nous avons participé aux discussions avec le gouvernement français qui ont conduit à enregistrer des avancées substantielles : droits de succession, transferts de fiscalité, statut d'île-montagne, déspecialisation de l'enveloppe de continuité territoriale, collectivité unie au 1^{er} janvier 2018.

À l'Assemblée de Corse le groupe Corsica Libera agit dans une démarche solidaire avec l'ensemble de la majorité territoriale et constructive dans la

prise d'initiatives politiques.

Solidaire pour redresser les finances de la collectivité ou bâtir une compagnie maritime maîtrisée par le public.

Constructive en faisant voter des mesures en faveur du développement économique et de la justice sociale : création d'un organisme corse de microcrédit pour l'aide aux petites entreprises et l'inclusion sociale des ménages, mobilisation de l'épargne corse en faveur de l'économie productive.

Constructive sur la question foncière, et dans l'attente du statut de résident, avec le vote d'un amendement pour l'expérimentation de mesures anti-spéculatives d'habitat coopératif.

Ci ferma tantu è tantu à fà. Ma sempre cù a brama di custruì un paese libaru, mudernu è maestru di u s'avvene. Siamu uniti è avanzemu !

Groupe Prima a Corsica

Durant l'année 2016, le groupe « Prima A Corsica » a mené une action résolue et fidèle aux orientations politiques fondamentales qu'il s'était fixées. Que ce soit au travers des questions orales, ou des débats en séance de l'Assemblée de Corse, ou même en commissions organiques, nous avons défendu des choix fondamentaux :

- Mise en œuvre du PADDUC : nous sommes pour le recours aux adaptations législatives qui s'imposent, et déplorons l'inertie de l'Exécutif en la matière.

- Traitement des déchets ménagers : nous sommes pour la prise de responsabilité afin de localiser les infrastructures de traitement, et considérons que le plan d'action de l'Exécutif est inopérant.

- Transport maritime : nous sommes pour un service public de qualité et sécurisé. Nous dénonçons l'évolution de ce dossier qui voit s'éloigner la Compagnie Publique Régionale, au profit de multiples sociétés privées, dont la sécurité juridique n'est pas avérée... De nouvelles études sont lancées...

Nous naviguons à vue, de DSP transitoire en DSP de jonction...

- Energie : nos acquis, avec l'inscription dans la PPE du projet d'alimentation de la Corse en GNL, sont malheureusement compromis, les annonces et auto-satisfecit de l'Exécutif de juin 2016 restent lettre mortes...

Nous pourrions évoquer également d'autres sujets que nous avons soulevés lors de l'exercice des questions orales : règlement sur le dispositif d'aide aux communes, implantation du port de Bastia sur le site de la Carbonite, soutien financier au monde associatif, lutte contre la précarité...

Enfin, nous n'avons cessé que d'affirmer notre détermination pour l'avènement de la future Collectivité de Corse...

Nous manifestons notre vive inquiétude face au manque d'anticipation et à l'impréparation que l'on peut observer à quelques mois de sa mise en œuvre.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine Corsica

Les élus FN-RBM Corsica sont arrivés à l'Assemblée de Corse portés par la confiance que leur ont accordée les électrices et les électeurs de Corse.

Avec peu de moyens mais une volonté de fer, ils se sont investis dans les dossiers complexes qui caractérisent la gestion de l'île ainsi qu'au sein des commissions et des conseils d'administration des différents organismes et agences dépendant de la CTC.

Les dossiers examinés lors des sessions mensuelles réclament souvent des expertises et le groupe FN-RBM Corsica s'entoure, quand cela est nécessaire, de l'avis de spécialistes extérieurs afin de juger de la validité des propositions présentées.

Le souci permanent, et le seul objectif, est d'être utile à la communauté insulaire et en adéquation avec ses attentes. Dans cette optique, et comme cela a été dit lors de la campagne, les élus FN-RBM Corsica s'inscrivent dans une opposition constructive pour la recherche du bien commun, mais dans une opposition résolue quand les principes républicains fondamentaux sont transgressés ou attaqués. Cette démarche s'inscrit dans le temps et reste une garantie de sécurité politique et une valeur refuge pour chacune et chacun, dans un environnement international où la Corse est ouverte à tous les vents de l'aventurisme politique et à tous les appétits mafieux.

Groupe Élus communistes et Citoyens du Front de Gauche

En attente

Delphine Orsoni et Antoine Ottavi (Non-inscrits)

L'action publique est efficace quand elle prend en considération la spécificité de chaque territoire et qu'elle est libérée des postures idéologiques. C'est là, le sens de notre engagement d'élus locaux à l'Assemblée de Corse. Au-delà, l'esprit de responsabilité nous anime. Ainsi, nous avons souhaité qu'il ne puisse pas être fait échec à une Corse qui prend son destin en main. Nous avons donc soutenu les budgets et le schéma régional de développement économique proposés par l'exécutif de Corse. En effet, l'avenir de la Corse, le fonctionnement de ses

institutions et le soutien aux forces vives de notre île ne peuvent, surtout en période de crise, souffrir de blocages stériles sur des aspects subalternes et sans incidence. Enfin, pour une collectivité unique réussie, nous avons obtenu de l'exécutif de Corse d'une part qu'il soit procédé au recours à l'apprentissage pour un recrutement local et au mérite, et d'autre part qu'un effort massif soit déployé demain sur la voirie départementale car elle désenclave les nombreuses populations des régions semi-urbaines et de l'intérieur.



ASSEMBLEA DI
CORSICA

22 corsu Grandval
20 000 Aiacciu

www.corse.fr